

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

Madame Marie-Christine Vézina, directrice des communications, agit à titre de maître de cérémonie et le président de la Caisse, monsieur Louis Brunelle, agit comme président d'assemblée.

Elle souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle qui se tient en mode hybride, soit en virtuel et à l'Amphithéâtre Cogeco.

Les personnes qui l'accompagnent à l'animation et au bon déroulement pour cette assemblée sont :

- Monsieur Charles Massicotte-Bourbeau, directeur général de la Caisse;
- Madame Caroline Melançon, secrétaire du conseil d'administration, et celle-ci sera assistée dans ses fonctions par Chantal Marchand, adjointe à la direction générale;
- Madame Marianne Méthot, présidente du comité Coopération, qui présentera les engagements de la Caisse dans son milieu;
- Madame Sara Dubé, présidente du comité de mise en candidature, qui présentera le rapport du comité, et elle sera également présidente d'élection.

Madame Marie-Christine Vézina poursuit en présentant les personnes en soutien ainsi que les invités et collègues Desjardins. Elle précise que l'assemblée de ce soir a été dûment convoquée par avis publié le 17 mars 2025.

1.2. Message du Président du Mouvement Desjardins

On présente aux membres une vidéo de monsieur Guy Cormier, président du Mouvement Desjardins, livrant son message aux membres.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Les explications relatives au déroulement de l'assemblée et aux règles de fonctionnement sont présentées par madame Caroline Melançon. Une capsule vidéo permet aux gens en virtuel de se familiariser avec l'utilisation de la plateforme. Elle précise également que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. On exécute un exercice de vérification pour s'assurer du bon fonctionnement des manettes de votation et des votes en ligne.

2.2. Nomination des scrutateurs

Considérant que les membres pourront voter en direct sur différents points à l'ordre du jour, deux scrutateurs doivent être choisis parmi les membres de plein droit admis depuis au moins 90 jours et qui ne sont pas candidats aux élections.

Puisque nous avons déjà des employées ayant exercé ce rôle auparavant et qui sont déjà formées à la fonction, il est suggéré d'accueillir une proposition permettant de nommer mesdames Myrienne Felteau et Chantal Marchand à titre de scrutatrices.

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant la proposition. Puisqu'il n'y a pas de question ni de commentaire soulevé, le président appelle le vote. À l'issue du vote, la résolution suivante est adoptée :

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à 97 % des voix exprimées que mesdames Myrienne Felteau et Chantal Marchand soient nommées scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Caroline Melançon, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant la proposition. Puisqu'il n'y a pas de question ni de commentaire soulevé, le président appelle le vote. À l'issue du vote, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à 97 % des voix exprimées d'adopter l'ordre du jour ci-après consigné :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 8 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a donc aucune lecture et aucun résumé du procès-verbal.

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant la proposition. Puisqu'il n'y a pas de question ni de commentaire soulevé, le président appelle le vote. À l'issue du vote, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à 100 % des voix exprimées d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, monsieur Louis Brunelle, présente, dans un premier temps, les membres du conseil d'administration et les remercie de leur implication. Il profite de l'occasion pour souligner le départ de monsieur Samuel Martin qui n'a pas renouvelé son mandat et il le remercie pour sa contribution au sein de la Caisse.

Par la suite, le président livre le rapport annuel du conseil d'administration en exposant les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

Finalement, le président remercie les membres de la confiance témoignée envers notre caisse Desjardins.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président du conseil d'administration, monsieur Louis Brunelle, présente le rapport de surveillance des règles déontologiques.

Au cours du dernier exercice financier, le conseil d'administration n'a constaté aucune situation de conflit d'intérêts. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

D'entrée de jeu, le directeur général, monsieur Charles Massicotte-Bourbeau, affiche sa fierté d'être à la tête de la belle et grande équipe de la Caisse de Trois-Rivières. Il enchaîne avec la présentation des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, le directeur général présente en détail le rapport financier de la Caisse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. À la fin de la dernière année financière, la Caisse dispose d'un volume d'affaires de 7,12 G\$ avec une variation positive de 8 % par rapport à l'année précédente. Le volet épargne représente 64 % du volume d'affaires et le volet financement 36 %.

Il commente le bilan dont le total de l'actif atteint 3,15 G\$ et le total du passif s'élève à 2,76 G\$. Affichant une variation positive de 8,74 %, le total de l'avoir atteint 389,87 M\$ avec des réserves de 365,70 M\$.

Finalement, il commente l'état du résultat dont les excédents d'opérations qui ont connu une variation positive de 14,35 % pour atteindre 61,81 M\$ et les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres s'élèvent à 29,97 M\$.

Un membre remercie le directeur général concernant le suivi apporté à la demande de l'année dernière afin de connaître le montant octroyé en prêts aux coopératives. Il questionne également à savoir si la Caisse a des programmes pour le développement des coopératives dans le milieu. Le directeur général précise l'existence d'ententes avec les organismes en développement du modèle coopératif et énumère des programmes existants comme celui du Microcrédit Desjardins.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Marianne Méthot, présidente du comité Coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements de la Caisse dans son milieu.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu ainsi qu'aux dons et commandites, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. Pour l'année 2024, la Caisse est fière d'avoir remis un montant de 805 733 \$ pour soutenir les initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité.

De ce montant, 598 943 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et 206 790 \$ proviennent du budget des dons et de commandites. Madame Méthot explique également la répartition des montants remis à la communauté et les priorités d'investissement retenues par la Caisse.

Notre distinction coopérative s'illustre par différents exemples. Le Fonds du Grand Mouvement a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et a été bonifié de 30 M\$ cette année, ce qui porte son solde à 280 M\$; de ce montant, 2,5 M\$ ont été remis à cinq organismes de la région de la Mauricie dans la dernière année.

Madame Marianne Méthot fait état des divers projets soutenus en 2024, notamment pour la jeunesse, le soutien social et communautaire ainsi que la santé et les saines habitudes de vie qui représentent les priorités d'investissement de la Caisse. Les membres peuvent apprécier la présentation d'une vidéo tournée lors de la soirée organisée dans le cadre du programme d'octroi de bourses de la Fondation Desjardins auquel les huit caisses de la Mauricie ajoutent une contribution additionnelle chaque année.

4. Période de questions

Tout au long de l'assemblée, les membres étaient invités à s'exprimer et à transmettre leurs questions à l'aide de la boîte de dialogue disponible à l'écran.

Les questions ou commentaires ci-dessous sont répondus par le directeur général à la satisfaction du membre.

- 1) Avez-vous l'intention de fermer d'autres caisses?
- 2) À quel endroit sont situés vos guichets automatiques?
- 3) Vous avez fermé le guichet au Coin St-Paul et maintenant il faut se rendre au centre-ville ce qui représente une marche de 1,3 km.
Ce n'est pas une fermeture, mais une demande de retrait du locateur de l'édifice.

Il n'y a plus de question ni de commentaire.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations. Toute la documentation de référence est d'ailleurs disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Avant de présenter le scénario recommandé, l'animatrice invite les membres à visionner une capsule vidéo portant sur la ristourne, cet élément distinctif de notre coopérative.

Pour la présentation du scénario de partage des excédents annuels de la Caisse, Mme Marie-Christine Vézina cède la parole à M. Massicotte-Bourbeau, directeur général.

Il est précisé que la proposition de répartition des excédents qui est recommandée par le conseil d'administration est la plus avantageuse pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente la proposition de partage des excédents annuels incluant le versement d'une ristourne individuelle et collective aux membres de 6 267 033 \$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents avant ristournes aux membres		34 060
Virements réglementaires et autres ajustements		(6 173)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(7 963)	
• Autres éléments du résultat	1 348	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	441	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	1	
Solde des excédents à répartir		27 887
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(4 804)
• Ristourne	(5 561)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 464	
• Affectation au FADM	(707)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(23 083)
Solde des excédents à répartir		0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

La ristourne individuelle versée aux membres est au montant de 5 560 279 \$, à laquelle s'ajoute la ristourne collective au montant de 706 754 \$ pour un versement total de ristournes à nos membres de 6 267 033 \$ en 2024.

Le directeur général précise que la ristourne collective de 706 754 \$ ne représente pas le montant qui sera directement investi dans la communauté, mais bien d'un virement au Fonds d'aide pour nous permettre de respecter nos engagements coopératifs pour les prochaines années et en créer de nouveaux qui sont prioritaires pour notre milieu.

Également, il souligne que la répartition des excédents est en fonction des états financiers au 31 décembre dernier tandis que la répartition de la ristourne tient compte des ajustements des volumes depuis cette période.

Le conseil d'administration propose l'adoption des taux de ristournes dans les proportions suivantes :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	665
Épargne et placements		799
Fonds		310
Prêts et marges de crédit		1 451
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	820
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	420
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	970
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	126
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		5 560
¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.		

Monsieur Brunelle remercie monsieur Massicotte-Bourbeau pour sa présentation et il demande s'il y a des questions concernant la proposition. Puisqu'il n'y a pas de question, le président demande un proposeur et un appuyeur parmi les membres habilités à le faire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la recommandation de partage des excédents présentée soit celle qui sera soumise au vote après cette assemblée, et ce, pour les quatre (4) prochains jours.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Monsieur Louis Brunelle étant lui-même une personne candidate ainsi que le vice-président, c'est madame Sara Dubé, présidente du comité de mise en candidature qui agira à titre de présidente d'élection. Madame Caroline Melançon, secrétaire du conseil, agit comme secrétaire d'élection, comme le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Le conseil d'administration met à jour annuellement son profil collectif en établissant des cibles de compétences et de représentativité. En posant sa candidature, chaque membre devait démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, madame Sara Dubé présente le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Cette année, six postes sont à pourvoir et six candidatures éligibles ont été reçues.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements.
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook).
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères ci-après :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : coopération, comptabilité, développement durable et construction/immobilier.
- Recherche de 2-3 femmes et 3-4 hommes pour atteindre la parité au sein du conseil.
- Une personne représentant la diversité ethnoculturelle.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 2-3 de 50-64 ans et 2-3 de 65 ans et plus.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu six candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie

de Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse.

Les candidatures éligibles reçues dans les délais prévus et présentées par ordre alphabétique sont :

- M. Samuel Allard;
- M. Louis Brunelle;
- M. Brian Demontigny;
- M. Cléo Marchand;
- M. Éric Martin;
- Mme Marianne Méthot.

La présidente d'élection invite les membres à prendre connaissance du document de présentation, à consulter leur profil ainsi que les compétences qu'ils possèdent en lien avec celles recherchées, et à lire leur texte de motivation pour poser leur candidature au conseil d'administration.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Par ordre alphabétique, chacune des personnes candidates se présente à l'intérieur d'un maximum de deux minutes.

5.2.4. Élection par acclamation

Le nombre de candidatures éligibles étant égal au nombre total de postes à combler, la présidente d'élection déclare élues les personnes suivantes :

- M. Samuel Allard;
- M. Louis Brunelle;
- M. Brian Demontigny;
- M. Cléo Marchand;
- M. Éric Martin;
- Mme Marianne Méthot.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Marie-Christine Vézina rappelle que les membres seront appelés à voter, dès la fin de l'assemblée et au cours des quatre prochains jours, sur la proposition concernant la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Elle ajoute que seuls les membres de plein droit pourront voter et que toute la documentation de référence est disponible au site Internet de la Caisse.

La réécoute sera possible par le biais du bouton « Voter » sur AccèsD ou du lien sur le site Internet de la Caisse. En plus de la réécoute complète, il est possible d'accéder à la réécoute uniquement de la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet prévu à cet effet.

Elle indique que les moyens de voter sont simples, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. La votation est également accessible par le biais du site Internet de la Caisse et même sur la page d'accueil du Desjardins.com. De plus, dès la fin de l'assemblée, des bornes seront disponibles aux membres à la sortie de la salle et dans les centres de services pour les quatre prochains jours de votation durant les heures d'ouverture de la Caisse pour les membres n'ayant pas le service AccèsD.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée, monsieur Louis Brunelle, rappelle aux membres que la période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée et pour une période de quatre jours, soit jusqu'au vendredi 11 avril 2025 à 23h59.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les quarante-huit (48) heures suivant la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle 2025. Le président d'élection affirme que la proportion de partage est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, mais il explique tout de même les étapes en cas de vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Monsieur Brunelle invite les membres à remplir un court sondage de satisfaction sur cette assemblée en mentionnant les façons de le faire.

Finalement, le président remercie l'ensemble du personnel de la Caisse, soit le directeur général, les employés et gestionnaires pour leur excellent travail tout au long de l'année afin d'offrir aux membres un service de qualité. Monsieur Brunelle souligne également l'excellent travail des membres du conseil d'administration ainsi que ceux et celles qui l'accompagnaient au bon déroulement de l'assemblée. Enfin, il remercie les 79 986 membres pour leur fidélité et leur confiance envers notre caisse Desjardins.

En terminant, monsieur Brunelle remercie les gens de leur présence et félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus et réélus.

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée suspend l'assemblée à 21 h 05.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

- La proposition d'adoption sur le partage et la répartition des excédents annuels de la Caisse est adoptée à 95,19 %. Le nombre de participants s'étant prononcés sur ce sujet s'élève à 1 247 votes.

La levée de l'assemblée est confirmée le 15 avril 2024 à 11 h 57.

Louis Brunelle, président

Caroline Melançon, secrétaire

(ce procès-verbal est versé aux archives)

DÉTAILS DE LA PARTICIPATION EN DIRECT :

Participation en présentiel : 42 membres, dont 32 employés-gestionnaires-administrateurs
Participation virtuelle : 20 membres, dont 8 employés et un administrateur